



## **RÉGIME INDEMNITAIRE DERNIÈRES PROPOSITIONS DE L'EMPLOYEUR : LE COMPTE N'Y EST TOUJOURS PAS !!!**

Les organisations syndicales ont accepté de rencontrer Mme Bassal le 5 avril pour entendre les dernières propositions faites par l'employeur suite au mouvement de grève intersyndical du 24 mars dernier. Cela représente en **moyenne mensuelle brute**, sur l'ensemble du Régime Indemnitaire (RIG + RIE, RIF, RIR), selon les catégories une évolution de :

⇒ 60 à 80 € par mois pour les catégories C (selon le poste occupé) ... à l'exception des agents de maîtrise (certains n'auront pas un euro de plus !) et des adjoints techniques dessinateurs (avec une perte de salaire pour ces derniers !).

**Catégorie C : on est encore loin des 3 chiffres, notamment 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> grade !**

⇒ moins de 50 € par mois pour les catégories B toutes filières confondues (hors filière technique)  
⇒ 3 à 200 € par mois pour les techniciens (200 € en début de carrière à moins de 3 € en fin de carrière, voire négatif avec le RIF lissé sur 12 mois).

**Catégorie B : seuls les techniciens en début de carrière bénéficient de l'ajustement de leur régime indemnitaire !**

⇒ 50 € par mois pour les catégories A de base (fonctionnalité 3.2)  
⇒ 80 € par mois pour les chefs de service (fonctionnalité 3.0)  
⇒ 125 € par mois pour les directeurs de département

**Catégorie A : les 3 chiffres pour les directeurs, pas pour les autres !**

⇒ 100 à 150 € par mois pour les policiers municipaux

L'employeur annonce désormais un montant de 10,5 M€ (brut) pour l'évolution du RI. Mais ce montant inclut des mesures d'harmonisation pour les agents Non Titulaires Non Permanents (NTNP), ainsi que l'alignement du RI de la Ville de Nantes sur celui de Nantes Métropole pour certaines filières. Ces mesures, légitimes, sont des ajustements qui auraient dû être appliqués bien avant les discussions actuelles sur le RI !

L'employeur propose donc pour certaines catégories de personnel une revalorisation à trois chiffres du régime indemnitaire. Mais c'est pour tous que nous demandons cette augmentation légitime, en lien avec la perte de pouvoir d'achat, les évolutions nécessaires pour les métiers en tension (quasiment tous le sont !) et l'attractivité de nos métiers.

**LES PROPOSITIONS DE LA MAIRE-PRESIDENTE SONT TOUJOURS INSUFFISANTES ET LOIN DE NOS REVENDICATIONS.**

**C'est toujours une augmentation mensuelle à trois chiffres que nous exigeons, pour tous les agents de catégories C, B et A.**

Avril 2022